

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017 À 20H30

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt-six septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents:

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

Procurations:

Muriel DEGAVRE à Axel FAIVRE Isabelle TRAPPIER à Gérard PARFAIT Michel MOREAU à Gilles STUDNIA Bertrand CHANZY à Christian PERROUD

Secrétaire de séance : Christophe GOETHALS

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2017.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR :

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (représentée par Axel FAIVRE), Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER (représentée par Gérard PARFAIT), Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU (représenté par Gilles STUDNIA), Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY (représenté par Christian PERROUD), Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

1

MAIRIE: 32, rue de la Fontaine des Vaux - 78860 Saint-Nom-la-Bretèche

Téléphone: 01 30 80 07 00 - Télécopie: 01 30 56 60 61 - Site: www.saint-nom-la-breteche.org

B) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2017.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR:

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (représentée par Axel FAIVRE), Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER (représentée par Gérard PARFAIT), Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU (représenté par Gilles STUDNIA), Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY (représenté par Christian PERROUD), Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

- C) Décisions du Maire, en vertu de la délibération n°2016-09/63 du 12 septembre 2016, portant délégation de pouvoir confiée au Maire par le Conseil Municipal :
 - N°27: Contrat de prestation de service relatif à la mise à disposition d'un agent de l'entreprise adaptée AVENIR APEI pour une mission de collecte des déchets sur la voirie « ilotier » au sein de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche
- N°28 : Marchés de travaux d'aménagement 2017 Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer
- N°29 : Convention de prestation de mesures de bruit extérieur Centre Multi-accueil « Petit Prince » de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche
- N°30 : Convention de prestations de services avec l'association ANELE pour l'animation des temps périscolaires Année 2017/2018
- N°31 : Convention de prestations de services avec Madame Ségolen ROLLAND pour l'animation des temps périscolaires Année 2017/2018
- N°32 : Convention de prestations de services avec la société Les Savants Fous pour l'animation des temps périscolaires Année 2017/2018
- N°33 : Convention de prestations de services avec Monsieur Franck RAIJASSE pour l'animation des temps périscolaires Année 2017/2018
- N°34 : Convention de prestations de services avec l'association Saint Nom la Nature pour l'animation des temps périscolaires Année 2017/2018
- N°35 : Convention de prestations de services avec l'association USSNB Section Escrime pour l'animation des temps périscolaires Année 2017/2018
- N°36 : Convention de prestations de services avec l'association USSNB Section Sports Loisirs pour l'animation des temps périscolaires Année 2017/2018
- N°37 : Convention de prestations de services avec l'association Maison des Loisirs et de la Culture pour l'animation des temps périscolaires Année 2017/2018
- N°38 : Convention de prestations de services avec l'association Terre Happy pour l'animation des temps périscolaires Année 2017/2018
- N°39 : Convention de prestations de services avec la société Pinto Pixu pour l'animation des temps périscolaires Année 2017/2018
- N°40 : Modification d'une régie de recettes : régie n°35202 « Droits de Place du Marché »
- N°41 : Convention présentée par l'association « Croix Rouge » pour la mise en place d'un dispositif de secours pendant la durée du vide-greniers

N°42 : Modification d'une régie unique de recettes : régie n°35203 « Scolaire »

N°43 : Tarifs des concerts du Festival de Jazz 2017 de Saint-Nom-la-Bretèche

N°44 : Billetterie des concerts du Festival de Jazz 2017 organisé par le Service des Affaires Culturelles et Associatives

N°45 : Contrat de cession présenté par le Compagnie de la Grande Échelle pour l'animation du vide-greniers avec les représentations du spectacle de Postillon

N°46 : Convention de mise à disposition de zones d'évolution de la piscine du Chesnay pour la pratique de la natation scolaire

D) Notes de synthèse :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

N° 2017-09/49 : Convention relative à la gestion et à l'entretien d'une piste cyclable longeant la RD 74 sur le territoire communal de Saint-Nom-la-Bretèche – Autorisation donnée à M. le Maire pour signer

RAPPORTEUR: Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec le Département des Yvelines, fixant les modalités de gestion et d'entretien de la piste cyclable longeant la Route Départementale 74 sur le territoire communal de Saint-Nom-la-Bretèche.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

ONT VOTÉ POUR :

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (représentée par Axel FAIVRE), Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER (représentée par Gérard PARFAIT), Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU (représenté par Gilles STUDNIA), Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY (représenté par Christian PERROUD), Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-09/50 : Marché accord cadre à bons de commande travaux d'entretien, d'interventions urgentes, de petites et grosses réparations, d'équipement de la voirie et des réseaux divers – approbation et autorisation donnée à M. le Maire pour signer

RAPPORTEUR: Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution du marché de travaux d'entretien, d'interventions urgentes, de petites et grosses réparations d'équipement de voirie et des réseaux divers de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche à l'entreprise MTP 18, Rue des Louveries 78310 Coignières.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ONT VOTÉ POUR :

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (représentée par Axel FAIVRE), Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER (représentée par Gérard PARFAIT), Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU (représenté par Gilles STUDNIA), Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY (représenté par Christian PERROUD), Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-09/51 : Marché de travaux d'entretien et de modernisation du réseau d'éclairage public et des feux de signalisation tricolore – Approbation et autorisation donnée à M. le Maire pour signer

RAPPORTEUR: Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution du marché de travaux, d'entretien du réseau d'éclairage public et du réseau d'éclairage des feux de signalisation tricolore, de modernisation du réseau d'éclairage public et des feux de signalisation tricolore de la commune de Saint-Nom-La-Bretèche à l'entreprise VIOLA 3, rue de la Pépinière 78450 Villepreux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ONT VOTÉ POUR:

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (représentée par Axel FAIVRE), Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER (représentée par Gérard PARFAIT), Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU (représenté par Gilles STUDNIA), Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY (représenté par Christian PERROUD), Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LEGER, lean-Marie CHAZAL

 N° 2017-09/52 : Revalorisation des loyers des logements communaux à compter du le octobre 2017

RAPPORTEUR: Karel KURZWEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE la revalorisation des loyers des logements communaux au le octobre 2017 comme suit (loyers arrondis à l'euro le plus proche) :

Adresse du logement	Туре	Loyer au 01/10/2016	Loyer actualisé au 01/10/2017
10 route de Saint Germain – logement N° 1 (*)	F2	418€	421€
10 route de Saint Germain - logement N° 2	F3	880 €	887 €
10 route de Saint Germain – logement N° 3	F2	720€	725 €
10 route de Saint Germain - logement N° 4	F5	1 300 €	1 310 €
10 route de Saint Germain – logement N° 5	F4	1180€	1 189 €
10 route de Saint Germain – logement N° 6	F2	650 €	655 €
9 route des deux croix – RDC droit	F3	780 €	786 €
9 route des deux croix ler étage G	F3	750 €	756 €
9 route des deux croix – ler étage D	F4	900€	907 €
4 place de l'Europe	F4	1 250 €	1 259 €
6 rue du Clos de la Motte	F3	580 €	584 €
6 rue du Clos de la Motte	F3	580 €	584 €
4 chemin de l'Abreuvoir	F3	600€	605 €
4 chemin de l'Abreuvoir	F2	400 €	403 €
28 rue Charles de Gaulle	F3	700 €	705 €
30 rue Charles de Gaulle	F2	687 €	692 €
3 place Henri Hamel	F2	750 €	756 €

^(*) Logement loué suivant les dispositions de la loi 89-462 du 6 juillet 1989

ONT VOTÉ POUR:

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (représentée par Axel FAIVRE), Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER (représentée par Gérard PARFAIT), Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU (représenté par Gilles STUDNIA), Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY (représenté par Christian PERROUD), Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-09/53: Contrat d'apprentissage en alternance pour le service technique

RAPPORTEUR: Karel KURZWEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'accueillir un(e) apprenti(e) au sein du service technique dès le rendu exécutoire de la présente délibération pour suivre une formation sur une période de 12 ou 24 mois en vue de préparer le diplôme niveau III (BTS) ou niveau II (licence).

DIT que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), de compétences correspondant à la qualification recherchée, ou au titre, ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera, pour exercer cette mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA),

DIT que l'apprenti(e) percevra un salaire dont le montant, déterminé en pourcentage du SMIC (base 151,67h), varie en fonction de l'âge du bénéficiaire, de l'ancienneté dans le contrat et du niveau du diplôme préparé. Depuis le le janvier 2017, le taux horaire du SMIC est de 9,76€ brut. Ainsi, pour la préparation d'un BTS (niveau III) ou d'une licence (niveau II), l'apprenti(e) recevra selon son âge le pourcentage du SMIC ci-dessous énoncé :

- Moins de 18 ans : 45% la première année, 57% la 2ème année,
- Entre 18 et 20 ans : 61% la première année, 69% la 2ème année,
- 21 ans et plus : 73% la première année, 81% la 2ème année.

APPROUVE le recours au contrat d'apprentissage d'un(e) apprenti(e) pour suivre une formation au sein du service technique dès le rendu exécutoire de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'apprenti(e) seront inscrits au budget, chapitre 012.

ONT VOTÉ POUR :

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (représentée par Axel FAIVRE), Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER (représentée par Gérard PARFAIT), Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU (représenté par Gilles STUDNIA), Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY (représenté par Christian PERROUD), Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-09/54 : Participation financière au fonds de soutien d'aide à la reconstruction des équipements publics des communes sinistrées par l'ouragan IRMA

RAPPORTEUR: Gilles STUDNIA

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents utiles au versement d'une subvention de 5000 € (cinq mille €uros) dans le cadre du fonds de soutien spécifique qui, à la demande de l'Association des Maires de France, sera mis en place au profit de la reconstruction des équipements publics des communes sinistrées par l'ouragan IRMA de l'ile de Saint-Martin.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.

ONT VOTÉ POUR :

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (représentée par Axel FAIVRE), Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER (représentée par Gérard PARFAIT), Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU (représenté par Gilles STUDNIA), Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY (représenté par Christian PERROUD), Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-09/55 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Études, de Réalisation, de gestion du parc automobiles desservant la gare ferroviaire de Saint-Nom-la-Bretèche – Forêt de Marly (SIERE) - Exercice 2016

RAPPORTEUR: Pierre VEZY

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal d'Études, de Réalisation, de gestion du parc automobiles desservant la gare ferroviaire de Saint-Nom-la-Bretèche – Forêt de Marly (SIERE).

N° 2017-09/56 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDECOM) - Exercice 2016

RAPPORTEUR: Christophe GOETHALS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2016 du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDECOM).

E) Questions diverses

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre,

La séance prend fin à

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 27 septembre 2017.

Affiché le 28 septembre 2017.

Gilles STUDNIA